

# ASSURANCE ET FINANCE DURABLE

Chiffres clés 2021



---

#### NOTE DE LECTURE

Les données présentées dans ce document portent sur l'année 2021. Les résultats sont issus d'une enquête menée par France Assureurs auprès d'un panel de 24 groupes d'assurance représentant 94% du montant total des placements des entreprises d'assurance françaises à fin 2021.

Sauf mention contraire, les données sont extrapolées à l'ensemble du marché.

---

---

## INTRODUCTION

---

Investisseurs de long terme, les assureurs sont des acteurs majeurs du financement de l'économie. Ils ont de ce fait un rôle clé à jouer pour soutenir une croissance durable permettant d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone et inclusive, mais aussi pour construire une société plus résiliente face aux risques climatiques.

Pour répondre à ces défis, les assureurs sont engagés à titre individuel depuis de nombreuses années dans une démarche d'investissement responsable. Celle-ci cherche à concilier recherche de performance financière et prise en compte des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans la décision d'investissement pour mieux gérer les risques et générer des impacts positifs durables sur le long terme.

En 2017, les assureurs ont publié leur feuille de route collective pour dynamiser l'intégration de critères ESG et climat dans leurs stratégies d'investissement. À cette occasion, ils ont mis en place un baromètre ESG-climat pour témoigner collectivement auprès de leurs parties prenantes de leur contribution en faveur de la finance durable. Ce suivi annuel s'inscrit dans un objectif de transparence pour rendre compte non seulement des réalisations des assureurs, mais aussi de leurs marges de progression.

En 2020, les assureurs ont franchi une nouvelle étape en participant à la création de l'Observatoire de la finance durable. Les assureurs s'associent aux autres acteurs

financiers de la place de Paris (banquiers, sociétés de gestion, acteurs du capital-investissement, sociétés financières) pour cet exercice de transparence. L'Observatoire est ainsi devenu l'outil privilégié pour présenter la transformation progressive du secteur en faveur de la finance durable.

La présente étude, qui se focalise sur les chiffres clés du secteur de l'assurance, s'inscrit en complément de cet Observatoire. Elle présente un état des lieux de l'intégration des facteurs ESG dans les stratégies d'investissement des assureurs et résume ainsi la contribution du secteur aux enjeux de durabilité.

- ▶ **Contribuer à financer la transition vers une économie bas-carbone.**
- ▶ **Réduire à zéro les investissements dans le charbon thermique.**
- ▶ **Réduire les investissements dans les énergies fossiles.**
- ▶ **Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements.**
- ▶ **Accompagner la transformation des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des entreprises.**
- ▶ **Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires.**

## SYNTHÈSE



Contribuer à financer  
la transition  
vers une économie  
bas-carbone



**141 Md€**  
de **placements verts**  
fin 2021, soit 6,3 %  
des actifs gérés<sup>1</sup>  
(en hausse de +22,5 %  
par rapport à fin 2020)



Mesurer  
les expositions  
aux énergies  
fossiles



**Exposition directe  
au charbon thermique**  
des assureurs  
**0,6%**  
des actifs gérés à fin  
2021, soit 14 Md€  
(en baisse de 15 %  
par rapport à fin 2020)

**Exposition directe  
au pétrole et au gaz**  
**1,2%**  
des actifs gérés à fin  
2021, soit 27 Md€  
(en baisse de 4 %  
par rapport à fin 2020)

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les données de ce document sont fournies en % des actifs hors unités de compte (UC).



Évaluer et gérer les  
risques climatiques  
des portefeuilles  
d'investissements



**1739 Md€**

soit 77% des actifs  
gérés couverts par  
une **analyse climat**  
à fin 2021  
(en hausse de +5%  
sur un an)



Accompagner  
la transformation  
des pratiques ESG  
des entreprises



**1839 Md€**

soit 82% des actifs  
gérés par le secteur  
sont couverts par  
une **analyse extra-  
financière autour  
des critères ESG**  
(en hausse de +6%  
sur un an)



Proposer aux assurés  
des produits d'épargne  
responsables,  
verts et solidaires



**128 Md€**

d'encours d'unités de  
compte responsables,  
verts et solidaires  
à fin 2021  
(en hausse de +37%  
par rapport à fin 2020)



## Contribuer à financer la transition vers une économie bas-carbone

### Les assureurs maintiennent leur dynamique d'investissement en faveur de la transition écologique

#### ÉTAT DES LIEUX

Les investissements nécessaires pour réussir la transition écologique et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris se chiffrent en milliers de milliards d'euros. Acteurs majeurs du financement de l'économie et investisseurs de long terme, les assureurs se sont engagés à contribuer à ces objectifs.



#### Pacte vert pour l'Europe

Le plan d'investissement pour une Europe durable – pilier d'investissement du Pacte vert pour l'Europe – vise à mobiliser au moins 1000 milliards d'euros d'investissements durables au cours de la prochaine décennie, auprès d'acteurs privés et publics<sup>2</sup>.



#### Zéro émission nette

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), 1250 milliards de dollars ont été investis dans le monde en 2021 dans les énergies « propres » et l'efficacité énergétique<sup>3</sup>.

#### OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

# 141 Md€

de placements verts  
des assureurs à fin 2021, soit 6,3%  
des actifs des assureurs (hors UC).

Cela représente 26 Md€  
supplémentaires à fin 2021.

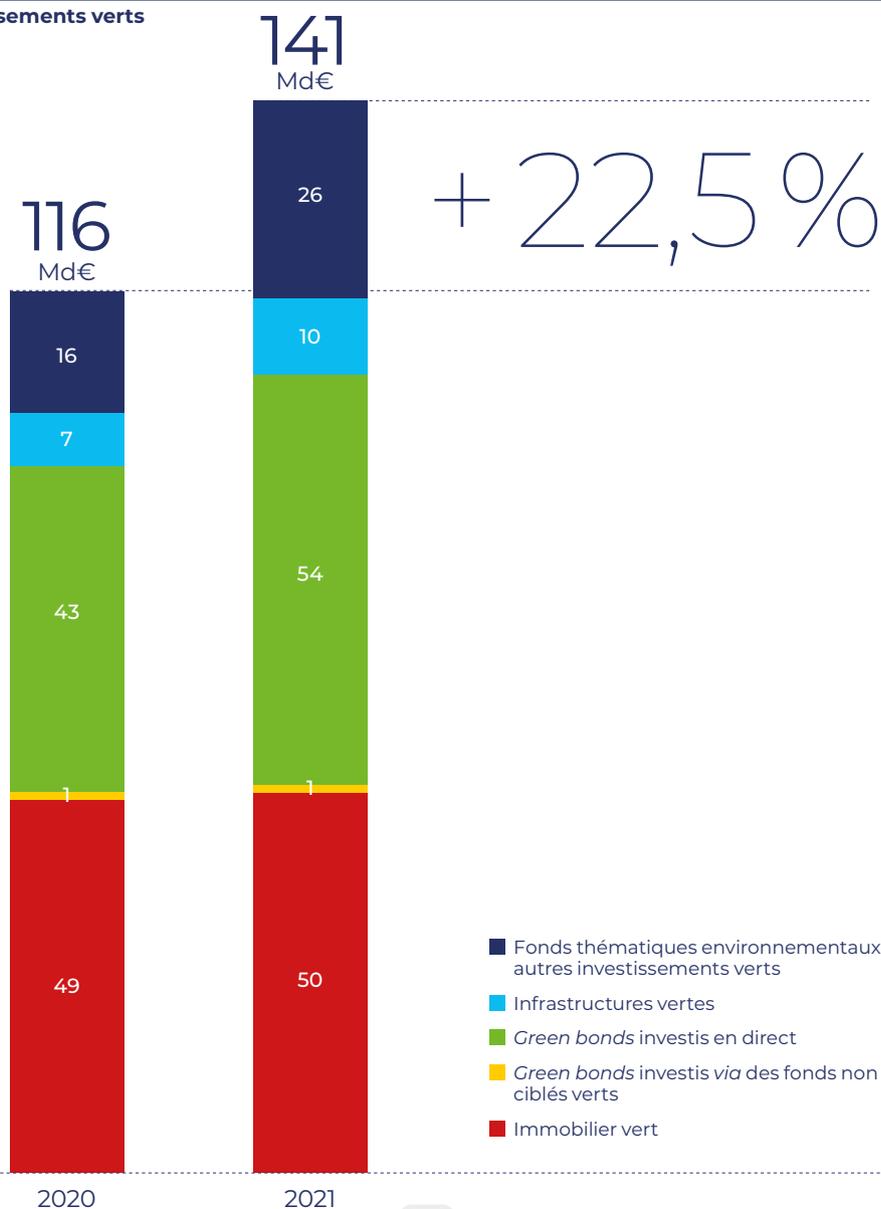
# 91 Md€

de placements verts  
hors immobilier, soit 4,3%  
des actifs des assureurs  
(hors UC).

<sup>2</sup> Communication de la Commission européenne sur le plan d'investissement pour une Europe durable, janvier 2020 ([www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)).

<sup>3</sup> International Energy Agency, *World Energy Investment 2022*, juin 2022 ([www.iea.org](http://www.iea.org)).

## Encours des investissements verts



## Éclairage

La présente étude porte sur l'ensemble des actifs dédiés aux thématiques environnementales entendus comme les investissements dans :

- **des fonds thématiques environnementaux** (dont fonds de *Green bonds*, fonds d'actions cotées y compris fonds *low carbon* et fonds de capital-investissement) ;
- **des infrastructures vertes** ;
- **des investissements directs en *Green bonds*** ;
- **l'immobilier vert** (immobilier bénéficiant de certifications environnementales, par exemple LEED BREAM, HQE...).

## /// ZOOM EXPERT ///

### LA TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE

**La taxonomie environnementale européenne** est définie par le Règlement Taxonomie (2020/852) adopté en 2020, qui vise à établir une classification des activités vertes dans le but d'orienter les flux financiers vers des investissements durables. Ce texte s'inscrit dans le cadre du plan d'action de l'Union européenne pour une finance durable, dont l'objectif est de contribuer au processus de transition vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement, tout en luttant contre le *greenwashing*.

**Le texte fixe six objectifs environnementaux :**

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines;
- la transition vers une économie circulaire;
- la prévention et la réduction de la pollution;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'être compatible avec la taxonomie, une activité économique doit :

- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux en respectant des critères techniques établis par la Commission européenne;
- ne causer de préjudice important à aucun des objectifs cités précédemment (on appelle cela le principe du « *DNSH – Do no significant harm* »);
- respecter des garanties minimales sociales et de bonne gouvernance.

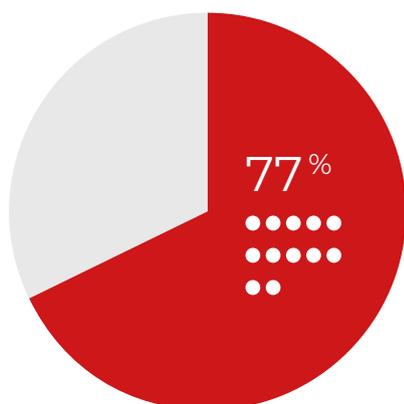
Au-delà de la simple définition d'une activité économique durable, le règlement Taxonomie impose également aux entreprises une obligation de transparence.

Aussi en 2022, en matière d'investissement, les assureurs doivent publier la part de leurs actifs placés dans des activités éligibles à la taxonomie.

Cette première année d'application de la taxonomie a posé des défis considérables en termes de disponibilité et de collecte des données. Aussi, les chiffres présentés dans les reportings des assureurs sont systématiquement accompagnés d'informations qualitatives qui permettent de comprendre les limites opérationnelles rencontrées et d'apprécier les choix méthodologiques retenus. En conséquence, les résultats agrégés présentés ci-après constituent une première estimation de la profession et devront sans doute être affinés dans le temps.

En moyenne, la part  
des actifs des assureurs  
français dans des  
activités éligibles à la  
taxonomie se situe entre  
**10 % et 20 %**

#### Objectifs de transition environnementale pour le portefeuille d'investissements



**Acteurs ayant pris un engagement  
d'alignement du portefeuille avec l'accord  
de Paris (trajectoire 2 °C)**

Plus de la moitié des assureurs du panel,  
représentant 77 % des actifs gérés.

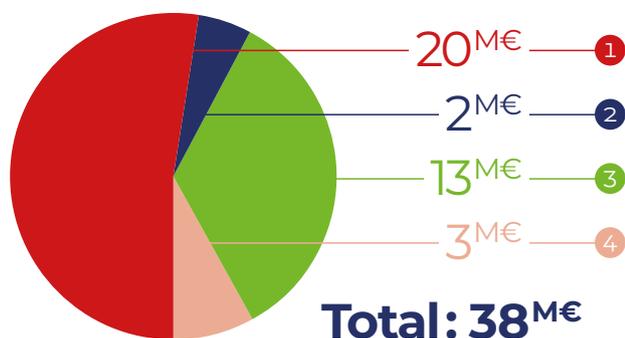


## Éclairage

Depuis 2022, en vertu de l'article 29 de la Loi énergie climat, les investisseurs doivent publier les informations relatives à l'alignement de leurs portefeuilles avec une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. Ils devront notamment détailler les objectifs fixés ainsi que les méthodologies employées pour évaluer l'alignement avec une trajectoire +2 °C.

### CONTRIBUTION AUX AUTRES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au-delà des obligations vertes, il existe un nombre croissant d'obligations qui ont pour objectif de financer la transition vers une économie plus durable et résiliente<sup>4</sup>. Aussi les assureurs français investissent en direct dans ce marché en expansion.



① **Les Sustainable bonds** (obligations durables) sont des obligations dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations durables suivent les quatre principes clés des *Green Bond Principles* et de *Social Bond Principles* de l'International Capital Market Association (ICMA), respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux.

② **Les Sustainability linked bonds** (obligations liées au développement durable) sont des titres de dette dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité/ESG prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur. Ainsi les émetteurs s'engagent expressément (y compris dans la documentation obligatoire) sur des améliorations futures de leurs résultats en matière de durabilité selon un calendrier prédéfini.

③ **Les Social bonds** (obligations sociales) sont des obligations dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets sociaux nouveaux et/ou en cours et qui respectent les quatre principes de *Social Bond Principles* de l'International Capital Market Association (ICMA).

④ **Les Transition bonds** (obligations de transition) sont des obligations dont le produit net de l'émission est utilisé pour financer des actifs contribuant à la transition environnementale de secteurs à forte intensité carbone. Il n'existe cependant pas de définition ou de standard précis à ce jour.

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur les obligations durables, consulter le guide de l'ORSE *Panorama des obligations durables* ([www.orse.org](http://www.orse.org)).



## Mesurer les investissements dans les énergies fossiles

Les assureurs confirment leur très faible exposition au charbon et poursuivent leur désinvestissement

### RÉDUIRE LES INVESTISSEMENTS DANS LE CHARBON THERMIQUE

#### ÉTAT DES LIEUX

Selon le rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction de la production (*production gap report*) du Programme des Nations unies pour l'environnement, une trajectoire compatible avec un réchauffement de 1,5 °C implique que la

production de charbon diminue annuellement de 11% entre 2020 et 2030. Pour atteindre cet objectif, les assureurs ont défini des politiques d'exclusion visant à réduire progressivement leurs investissements dans le secteur du charbon thermique.

#### OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

**0,6%**

des actifs gérés<sup>5</sup> par les assureurs français à fin 2021 sont liés au charbon

**2,5 Md€**

désinvestis du charbon par les assureurs français entre 2020 et 2021



	2020	2021
Exposition brute au charbon thermique liée aux investissements directs des assureurs	16,6 Md€	14,1 Md€

<sup>5</sup> Pour rappel, dans ce document les actifs gérés correspondent aux actifs hors unités de compte, sauf mention particulière.



## Éclairage



En novembre 2019, France Assureurs a recensé les recommandations d'ONG, jugées pertinentes par la profession, pour définir une stratégie d'investissement relative au charbon thermique.

L'exposition au charbon communiquée dans le présent document correspond à l'exposition des investissements directs des assureurs du panel aux entreprises dépassant les seuils d'exclusion recommandés à fin 2021 dans ce guide, à savoir :

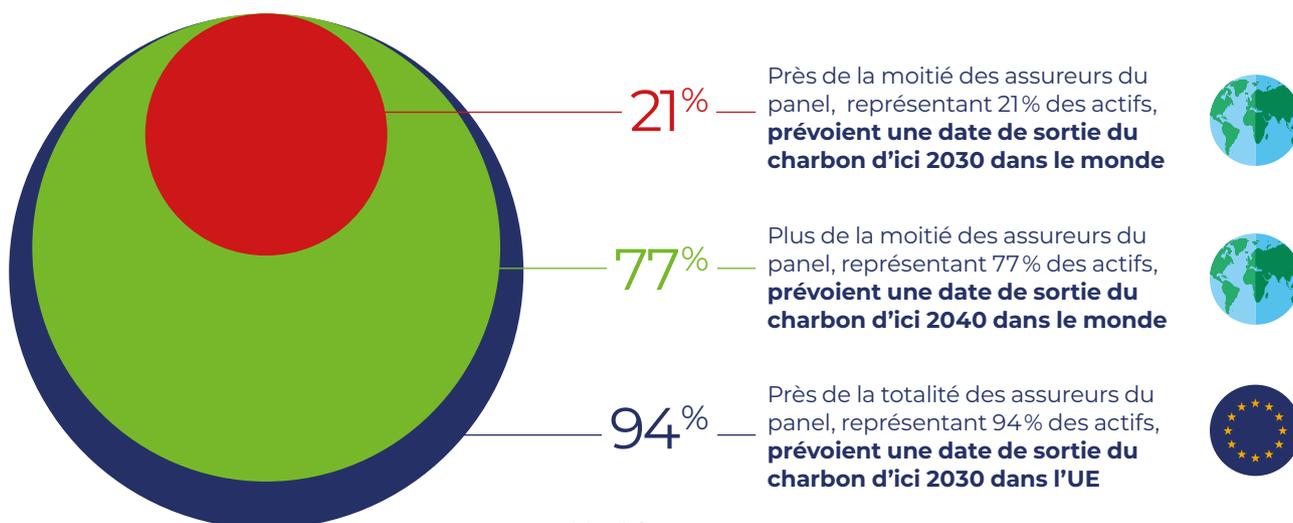
- **critères relatifs** : part du charbon dans les revenus supérieure à 20% et/ou part du charbon dans la production d'électricité supérieure à 20%;
- **critères absolus** : production annuelle de charbon thermique supérieure à 10MT ou capacité installée supérieure à 5GW;
- **critères d'expansion** : entreprises prévoyant de nouvelles mines de charbon, de nouvelles centrales ou de nouvelles infrastructures charbon.

Les assureurs français se sont appuyés sur la *Global Coal Exit List* produite par l'ONG Urgewald pour calculer cette exposition brute à fin 2020 et fin 2021. L'encours pour 2020 a ainsi été révisé à la suite de la mise à jour de la liste en 2021.

**Pour consulter ce guide**, rendez-vous sur [www.franceassureurs.fr](http://www.franceassureurs.fr).

### ► Un renforcement des politiques d'exclusion pour accélérer l'ambition commune de sortie du charbon

Trois ans après la [Déclaration de la place financière de Paris sur la finance durable](#), tous les groupes d'assurance du panel ont mis en place des politiques avec une date de sortie du charbon.

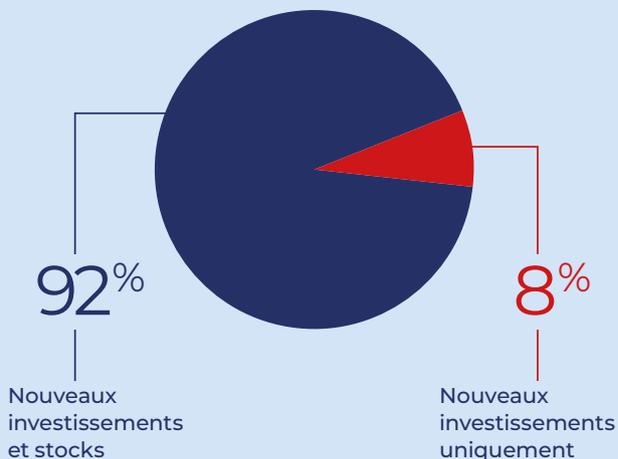


Vision à fin 2021

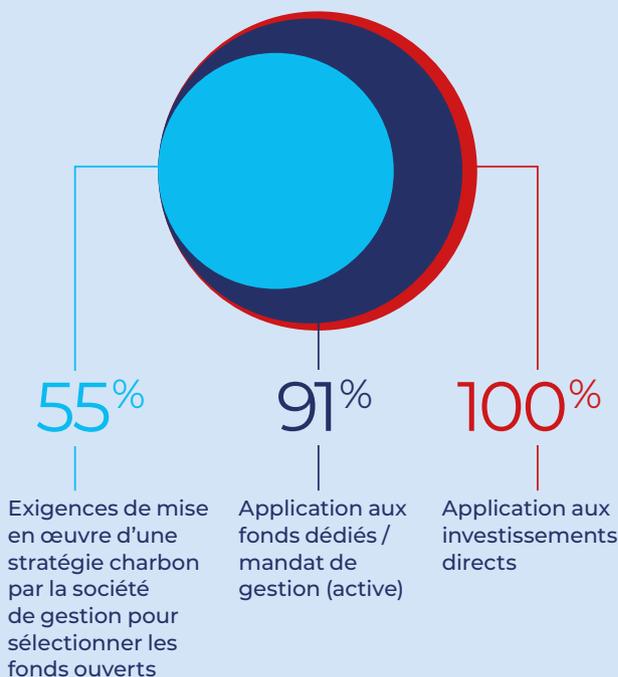
## /// ZOOM EXPERT ///

### DÉTAILS SUR LE CONTENU DES POLITIQUES D'EXCLUSION CHARBON DES ASSUREURS À FIN 2021

#### Périmètre d'application de la politique charbon aux portefeuilles d'investissements (en % des actifs gérés)



**Note de lecture :** les assureurs qui appliquent la politique charbon à la fois aux nouveaux investissements et aux stocks, représentent 92% des actifs gérés.



**Note de lecture :** les assureurs qui demandent aux sociétés de gestion d'appliquer la politique charbon représentent 91% des actifs du panel.

#### Seuils retenus par les assureurs comme critères d'exclusion

##### 1 - Seuil relatif

Le seuil relatif d'exclusion s'applique à la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des activités de production/exploitation des mines ou dans le mix énergétique des activités de production d'électricité.

Seuil maximum recommandé par les ONG fin 2021: 20%.

##### Part des actifs gérés selon le seuil relatif retenu

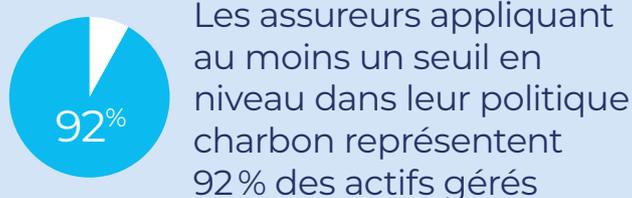
Seuil relatif	appliqué au chiffre d'affaires	appliqué au mix énergétique
10%	30%	22%
20%	30%	31%
25%	25%	24%
30%	15%	21%
Sans seuil relatif	0%	2%
<b>Total avec seuil</b>	<b>100%</b>	<b>98%</b>

**Note de lecture :** les assureurs qui excluent les entreprises dont la part du chiffre d'affaires lié au charbon thermique est supérieure à 10%, représentent 30% des actifs gérés.

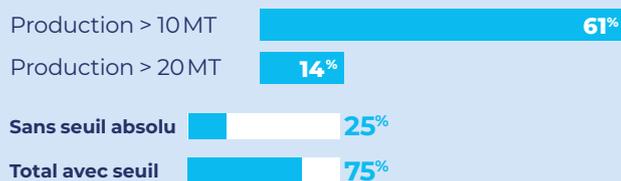
## 2 – Seuil en niveau

Il est également pertinent de définir un seuil d'exclusion « en niveau » ou absolu, basé sur la production de charbon ou la capacité installée. En effet, certaines entreprises très diversifiées n'atteignent pas le seuil relatif d'exclusion alors que la taille de leurs installations les place parmi les principaux exploitants ou producteurs mondiaux de charbon.

Seuil maximum recommandé par les ONG fin 2021: exclusion des entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10MT et de celles dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5GW.



### Part des actifs gérés selon le seuil en niveau retenu concernant la production annuelle de charbon thermique



### Part des actifs gérés selon le seuil en niveau retenu concernant la capacité installée



**Note de lecture:** les assureurs qui excluent les entreprises dont la capacité installée de centrales au charbon dépasse 5GW représentent 53% des actifs gérés.

## 3 – Exclusion des entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures (mines) ou de capacités (centrales à charbon)

### Part des actifs gérés selon les critères d'exclusion retenus



Les assureurs excluant les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion, représentent 99% des actifs gérés

## Pour la première fois, les assureurs français mesurent leur exposition au pétrole et au gaz qui s'avère faible

### RÉDUIRE LES INVESTISSEMENTS DANS LE PÉTROLE ET LE GAZ

#### ÉTAT DES LIEUX

D'après le sixième rapport du GIEC sur l'atténuation du changement climatique, une trajectoire compatible avec un réchauffement de 1,5 °C implique une réduction drastique de l'utilisation du pétrole et du gaz d'ici 2050. Selon les experts, les usages du pétrole doivent ainsi être abaissés de 60%, et ceux du gaz de 45% (par rapport aux chiffres de 2019). Conscients de l'urgence climatique, les assureurs

s'engagent d'ores et déjà, *via* leurs investissements, à réduire leur exposition au pétrole et au gaz. En 2021, France Assureurs a notamment appelé les assureurs à définir des politiques de dialogue avec les entreprises du secteur des combustibles fossiles, incluant des calendriers d'arrêt de financement des entreprises qui ne renonceraient pas à leurs nouveaux projets de production d'énergies fossiles non conventionnelles.

#### OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

**1,2%**

des actifs gérés à fin 2021 par les assureurs français sont liés au pétrole et gaz

**1,1 Md€**

désinvesti du pétrole et du gaz par les assureurs français entre 2020 et 2021



Exposition brute au pétrole et au gaz liée aux investissements directs des assureurs	2020 (en Md€)	2021 (en Md€)
Exposition pétrole et gaz des assureurs français (investissements directs)	27,8	26,7
Dont pétrole et gaz non conventionnel	21,9	21,4



#### Éclairage

L'exposition au pétrole et au gaz, communiquée ci-dessus, correspond à l'exposition brute liée aux investissements directs des assureurs du panel dans les entreprises figurant sur la *Global Oil and Gaz Exit List* (GOGEL) élaborée par l'ONG Urgewald. Cette liste recense les entreprises qui produisent :

- plus de 20 millions de barils équivalent pétrole d'énergies fossiles ;
- ou plus de 2 millions de barils d'équivalent pétrole dans un des 6 types de combustibles fossiles non conventionnels.

Au total, la GOGEL recense ainsi 887 entreprises de l'industrie pétrogazière, qui représentent près de 95% de la production mondiale.



## Quelle définition pour les énergies fossiles non conventionnelles ?

Les hydrocarbures non conventionnels désignent les ressources fossiles plus difficiles à exploiter, et qui requièrent des techniques d'extraction autres que celles requises par les puits pétroliers traditionnels, et générant de ce fait des risques environnementaux. Les raisons de cette difficulté d'exploitation sont multiples : un enfouissement dans des roches peu perméables et poreuses, une viscosité particulière, une localisation sensible ou encore une profondeur de forage à haute-température et haute-pression.

Dans la GOGEL, sont considérées comme énergies fossiles non conventionnelles :

- le pétrole et le gaz de schiste;
- le pétrole et le gaz situés dans l'Arctique;
- le pétrole et le gaz issus des sables bitumeux;
- le pétrole ultra-lourd (densité API < 15°);
- les forages en eaux très profondes (+1500 m);
- le gaz de houille.

## /// ZOOM EXPERT ///

### Politiques d'exclusion du pétrole et du gaz des assureurs français (vision au T2 2022)

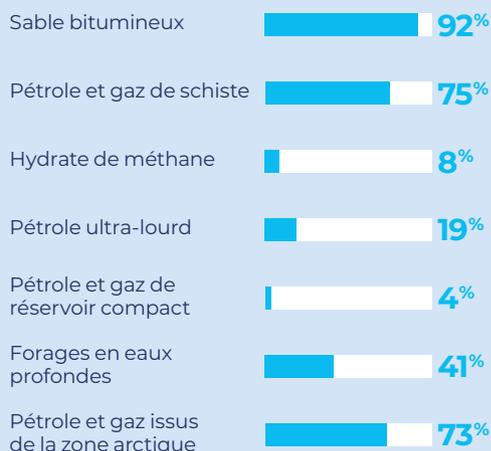
Groupes d'assurance ayant mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles (conventionnelles et non conventionnelles)



Groupes d'assurance ayant mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles non conventionnelles



Part des actifs gérés selon les types d'énergie fossile non conventionnelle retenus dans les politiques d'exclusion des assureurs



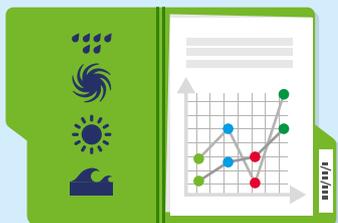
**Note de lecture:** les assureurs qui retiennent les sables bitumineux dans leurs politiques sur les énergies fossiles non conventionnelles, représentent 92% des actifs gérés.

Part des actifs gérés selon les critères d'exclusion retenus dans les politiques d'investissement des assureurs



**Légende** assureurs représentant x% des actifs gérés du panel

**Note de lecture:** les assureurs qui appliquent un seuil d'exclusion relatif au chiffre d'affaires des entreprises productrices d'énergies fossiles représentent 53% des actifs gérés.



## Évaluer et gérer les risques climatiques des portefeuilles d'investissements

### Les assureurs renforcent leur expertise en matière d'évaluation et de gestion des risques climatiques des portefeuilles d'investissements

#### ÉTAT DES LIEUX

Conformément aux recommandations de la Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les assureurs évaluent les risques climat associés à leurs portefeuilles d'investissements. L'analyse de ces risques est un moyen de prendre des décisions

d'investissement adaptées et éclairées afin de limiter les potentiels impacts financiers liés au changement climatique sur la valeur des actifs. Elle permet aussi de contribuer, par le biais des investissements, à la lutte contre le changement climatique.

#### OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

# 1739 Md€

soit 77% des actifs gérés  
sont couverts par une analyse climat  
à fin 2021

#### ► Évaluer les risques physiques et les risques de transition

Les assureurs analysent les risques physiques et de transition associés à leurs investissements. Les méthodologies ne sont souvent pas encore suffisamment matures pour calculer l'impact financier potentiel associé à ces risques. Certaines méthodologies permettent de fournir un score de risque. D'autres assureurs se limitent à une évaluation qualitative des risques.

Analyse des risques physiques	% des actifs gérés
Pas d'évaluation des risques physiques	7
Identification / évaluation qualitative des risques physiques	16
Calcul d'un score de risque physique	67
Évaluation de l'impact financier	10

Analyse des risques de transition	% des actifs gérés
Pas d'évaluation des risques de transition	7
Identification / évaluation qualitative des risques de transition	27
Calcul d'un score de risque de transition	45
Évaluation de l'impact financier	22



## Éclairage

**Risques physiques:** risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.

**Risques de transition:** risques résultant de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Les risques de transition comprennent des risques politiques (par exemple, mise en place d'un prix du carbone), juridiques (par exemple, hausse des litiges climatiques), technologiques (par exemple, disruptions sur le stockage de l'énergie, la capture du carbone), de marché (par exemple, modification de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat) ou encore de réputation.

## /// ZOOM EXPERT ///

### LES DIFFÉRENTES MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DES RISQUES CLIMAT

#### 1 – Calcul de l'empreinte carbone

Le calcul de l'empreinte carbone d'un portefeuille consiste à évaluer les émissions de gaz à effet de serre associées à ce portefeuille d'investissements.

Les méthodologies de calcul de cet indicateur sont sans doute les plus abouties et l'ensemble des assureurs du panel mesurent leur empreinte carbone. Cependant, cet indicateur donne une vision statique de l'empreinte du portefeuille à un instant donné.

##### Calcul d'une empreinte carbone



##### Taux de couverture



**Note de lecture :** tous les assureurs du panel calculent une empreinte carbone. Cette empreinte carbone est calculée en moyenne sur 64% de leurs portefeuilles.

#### 2 – Analyse de scénarios climatiques

De nombreuses autres méthodes d'analyse des risques climatiques ont été développées, parmi lesquelles l'analyse de scénarios climatiques. C'est d'ailleurs l'une des recommandations phare de la TCFD qui invite les investisseurs et les entreprises à analyser la résilience de leur stratégie selon différents scénarios climatiques, y compris un scénario 2 °C ou inférieur.

Les analyses de scénarios climat ont une visée prospective : elles cherchent à évaluer l'alignement du portefeuille d'investissements avec un scénario permettant de limiter l'augmentation de la température moyenne globale en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Elles recouvrent essentiellement trois grandes catégories.

##### • Calcul d'une température de portefeuille

Indicateur synthétique permettant de communiquer une température de réchauffement si l'économie mondiale était le reflet de la composition d'un portefeuille.

##### Calcul d'une température de portefeuille



##### Taux de couverture



##### Calcul d'une température de portefeuille différenciée par classe



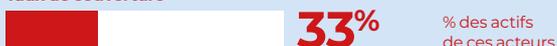
#### • Analyse d'alignement sectoriel

Méthodes de mesure de l'alignement des portefeuilles financiers avec les scénarios de décarbonisation pour certains secteurs d'activité clés, en général les secteurs les plus sensibles aux risques de transition. Ces méthodes mesurent l'écart entre l'intensité carbone préconisée par secteur pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et celle des entreprises en portefeuille.

##### Analyse d'alignement sectoriel



##### Taux de couverture



**Note de lecture:** les assureurs qui réalisent une analyse d'alignement sectoriel représentent 44% des actifs gérés. Cette analyse porte en moyenne sur 33% de leurs portefeuilles d'investissements.

#### • Analyse de l'adéquation du mix énergétique ou technologique

Méthodologie consistant à transposer les enjeux du budget carbone 2 °C à un enjeu de changement du mix énergétique (pour les énergéticiens) ou technologique (pour les constructeurs automobiles). Les mix actuels et projetés sont comparés aux objectifs de l'Agence internationale de l'énergie.

##### Analyse d'adéquation du mix énergétique ou technologique



##### Taux de couverture



**Note de lecture:** les assureurs qui réalisent une analyse d'adéquation du mix énergétique représentent 59% des actifs gérés. Cette analyse porte en moyenne sur 50% de leurs portefeuilles d'investissements.

Cependant, ces méthodologies ne permettent de couvrir qu'une partie des portefeuilles d'investissements. L'absence d'harmonisation des analyses de scénarios climatiques et les faibles taux de couverture ne permettent donc pas de communiquer un alignement sectoriel global. Enfin, certaines entreprises peuvent ne pas calculer ces montants tous les ans.



## Accompagner la transformation des pratiques ESG des entreprises

**Les assureurs développent leurs politiques d'investissement responsable sur l'ensemble des sujets ESG**

### ÉTAT DES LIEUX

L'intégration ESG consiste à prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement de l'ensemble des processus de gestion. Cela passe par une analyse extrafinancière des entreprises et des États dans lesquels les assureurs investissent pour sélectionner les acteurs les plus vertueux et/ou

éliminer de l'univers d'investissement ceux qui adoptent les pratiques les plus néfastes pour l'environnement et la société. Cela passe également par des initiatives dites « d'engagement » consistant à dialoguer avec ces acteurs pour influencer leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

### OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

► **Intégrer les critères ESG dans les processus de gestion des actifs**

**1839 Md€**  
soit 82% des actifs gérés  
par le secteur sont couverts par  
une analyse extrafinancière  
autour des critères ESG

Cela représente 83% des actions, 94% des obligations d'entreprises et 95% des obligations souveraines analysées.

#### Montant des actifs couverts par une analyse ESG

Tous actifs confondus	1839 Md€	82%
Actions	163 Md€	83%
Obligations d'entreprises	608 Md€	94%
Obligations souveraines	666 Md€	95%
Fonds <sup>6</sup>	274 Md€	60%
Autres actifs	128 Md€	54%

<sup>6</sup> Fonds dédiés, OPCVM, FIA et autres placements collectifs.

► **Exclure les entreprises ayant des pratiques néfastes pour l'environnement et la société**

Politique d'exclusion du tabac



Politique d'exclusion relative à l'huile de palme non durable



Politique d'exclusion relative aux armes controversées



Autres (par exemple, spéculations sur les matières premières agricoles, jeux d'argent, produits chimiques interdits, non-respect des droits de l'homme)



► **Influencer les pratiques ESG des entreprises par l'engagement actionnarial**

Les assureurs se mobilisent pour dialoguer et influencer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.

4/5 des assureurs du panel, représentant 97% des actifs gérés, ont formalisé des politiques d'engagement actionnarial avec des critères ESG

► **S'assurer de la bonne prise en compte des facteurs ESG par les sociétés de gestion dans le cadre de la gestion déléguée**

Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans les exigences de leurs mandats de gestion



Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans les exigences de leurs fonds dédiés



Acteurs qui intègrent systématiquement des critères ESG dans la sélection d'OPC (OPCVM ou FIA)



► **Piloter les enjeux ESG par une gouvernance appropriée**

La politique ESG et/ou climat a été validée par le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'entreprise d'assurance pour l'ensemble des acteurs du panel.

Acteurs ayant un comité ou une instance en charge de la gouvernance des sujets ESG au niveau du groupe



Focus: participation des 24 assureurs du panel à des initiatives de place

Initiative	Assureurs du panel	% des actifs gérés
PRI	18	90
PSI	10	56
SBT	5	43
CDP	11	55
NZAOA	9	64
TCFD	9	58

Sigles: PRI (Principles for Responsible Investment), PSI (Principles for Sustainable Insurance), SBT (Science Based Targets), CDP (Carbon Disclosure Project), NZAOA (Net Zero Asset Owner Alliance), TCFD (Task-force on Climate Related Financial Disclosures).



## Proposer aux assurés des produits d'épargne responsables, verts et solidaires

### L'épargne responsable continue son expansion

#### ÉTAT DES LIEUX

Six Français sur dix accordent une place importante dans leurs décisions de placement aux impacts environnementaux et sociaux<sup>7</sup>.

Fin 2018, les assureurs s'étaient engagés à inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unités de compte (UC) bénéficiant d'un label à caractère ISR, solidaire ou climat, notamment le label Greenfin ou le label ISR (Investissement socialement responsable).

Cette initiative volontaire est depuis devenue obligatoire, en application de la loi PACTE. Depuis 2022, chaque contrat d'assurance vie multi-support doit faire référence à :

· **une UC satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable et ayant obtenu le label ISR:** les placements qui bénéficient de ce label visent à concilier performance économique et impact social

et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité;

· **une UC satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique et ayant obtenu le label Greenfin:** ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et exclut les investissements dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles;

· **une UC solidaire:** une UC solidaire est composée entre 5% et 10% de titres émis par des entreprises solidaires ou composée par des fonds communs de placements à risques, sous réserve que l'actif de ces fonds soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires. Bien que non requis par la loi, certains de ces fonds peuvent bénéficier du label Finansol.

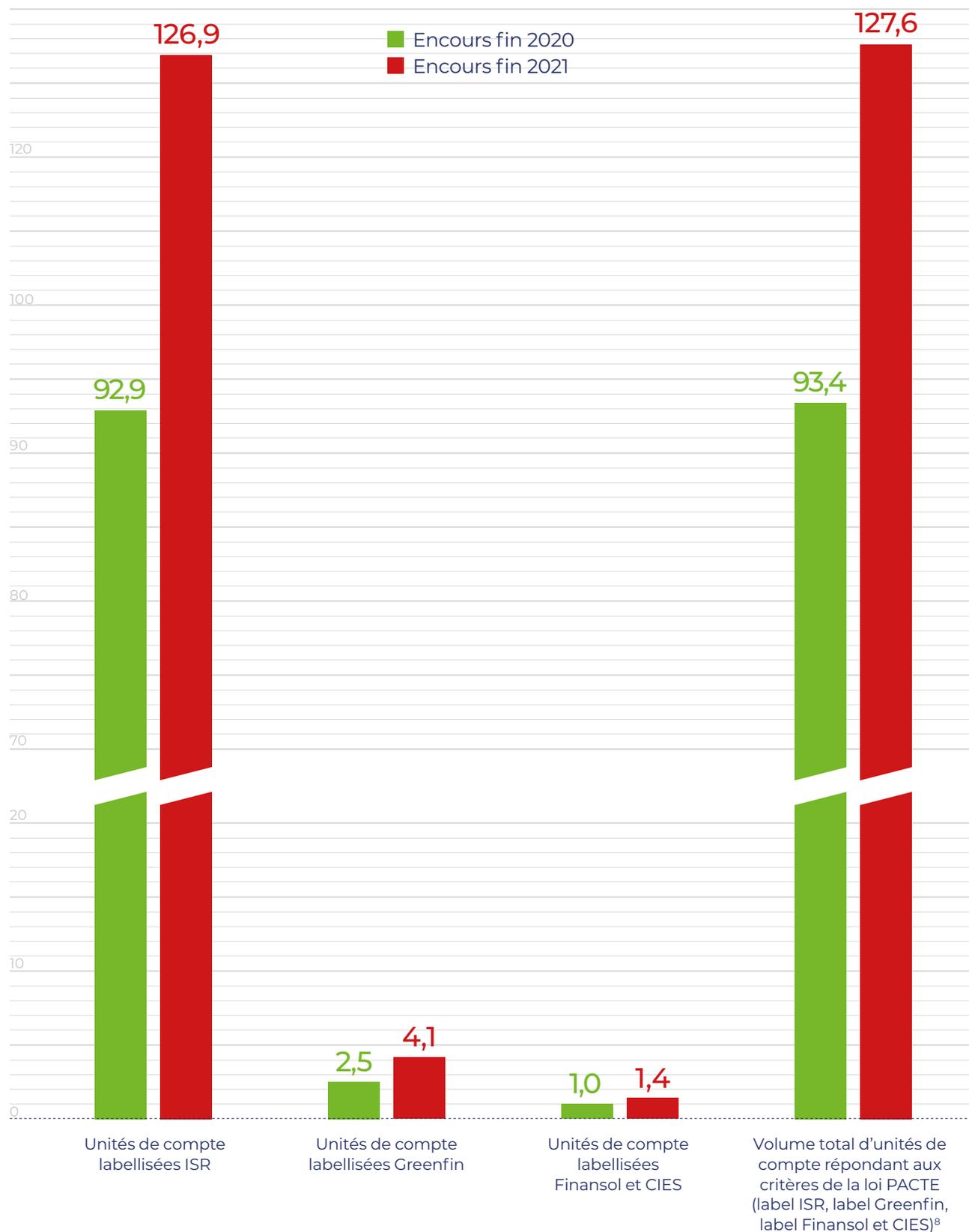
#### OÙ EN SONT LES ASSUREURS ?

# 127,6 Md€

d'encours d'UC responsables,  
verts et solidaires à fin 2021,  
soit 25,2% des UC  
(+ 37% par rapport à fin 2020)

<sup>7</sup> Enquête IFOP pour le Forum pour l'Investissement Responsable, Septembre 2022 ([www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)).

Unités de compte responsables, vertes et solidaires (Md€)



<sup>8</sup> Les encours totaux des unités de compte répondant aux critères de la loi PACTE sont inférieurs à la somme des trois catégories car certaines unités de compte bénéficient d'une double labellisation.

## /// ZOOM EXPERT ///

### LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SFDR

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « *Disclosure* » ou SFDR en anglais) impose de nouvelles règles de transparence pour les assureurs en ce qui concerne les produits financiers durables, notamment. Ces derniers sont ainsi définis dans le texte :

- les produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales dont au moins l'une des options est durable (dits « produits article 8 »);

- les produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société (dits « produits article 9 »).

Ainsi, les assureurs sont tenus de publier, dans la documentation précontractuelle et les rapports périodiques, des informations sur la durabilité des produits conçus ou mis à disposition, ainsi que la part des investissements qui financent des activités durables.

# 56%

des actifs du panel  
ont été qualifiés  
d'article 8

### FORMATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Pour accompagner les épargnants dans leurs choix d'investissement responsable, la formation des réseaux de distribution est indispensable. En effet, les distributeurs sont les mieux placés pour sensibiliser les clients et leur expliquer de manière claire et intelligible l'impact de leur épargne.

**Plus de la moitié  
des acteurs du panel,  
représentant 73%  
des actifs gérés, ont formé  
leurs réseaux de distribution  
aux problématiques ESG  
sur les 3 dernières années**

---

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

---

### PÉRIMÈTRE

Les résultats communiqués dans la présente étude sont issus d'une enquête menée par France Assureurs en 2022 sur un panel de 24 groupes d'assurance représentant 94% des 2239 Md€ d'actifs gérés (hors UC) par les sociétés d'assurance reportant à l'ACPR à fin 2021.

Les groupes composant le panel sont les suivants: AG2R La Mondiale, Allianz France, Assurances du Crédit Mutuel, AXA France, ABEILLE Assurances, BNP Paribas CARDIF, Crédit Agricole Assurances, CCR, CNP Assurances, COVEA, Generali, Groupama, HSBC Assurances vie, MACIF, MACSF, MAIF, MATMUT, Natixis Assurances, SCOR, groupe SMA, Sogecap, Suravenir, SwissLife France et Thelem Assurances.

Les assureurs ont répondu sur la situation de leurs entités françaises (entreprises d'assurance de droit français ou filiales françaises de groupes français ou étrangers).

Sauf mention contraire, toutes les données indiquées sont des données arrêtées au 31 décembre 2021.

Les questions portaient en majorité sur les investissements au titre des activités d'assurance de biens et responsabilité et d'assurance vie *via* le fonds général.

Ces informations ont été complétées, s'agissant de l'encours des UC labellisés et de l'exposition aux sociétés de la GCEL et de la GOGEL par une analyse des états réglementaires S06.02 (actifs ligne à ligne).

À noter que les fonds gérés pour compte de tiers sont exclus.

### STATISTIQUES

Sauf mention contraire les grandeurs sont communiquées en % des actifs **hors UC**.

Plus précisément,

- les données décrivant la diffusion de certaines pratiques sont exprimées en nombre de sociétés ou en «% des actifs du panel »;
- les montants d'investissement sont exprimés en «% des actifs du marché ». Les indicateurs concernés sont:
  - le montant des placements verts (données d'enquête extrapolées),
  - le montant de l'exposition au charbon ainsi qu'au pétrole et gaz,
  - le montant des encours relatifs aux unités de compte labellisées ISR, Greenfin, Finansol ou CIES;
- pour les différentes méthodologies d'évaluation des risques climat, un taux de couverture moyen est fourni. Il correspond au ratio entre la somme des actifs couverts par l'analyse et le total des actifs hors UC des entreprises qui ont mis en place cette analyse.

### QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de l'enquête est disponible sur demande auprès de France Assureurs ou en téléchargement sur le site de l'Observatoire de la finance durable.



26, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
Rue du Champ de Mars 23  
1050 Ixelles  
Bruxelles-Capitale

**franceassureurs.fr**

 @FranceAssureurs